

Circonscription : Lisieux Sud

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

DU 6 / 11 / 2023

| | |
|--|---|
| Le 6/11/2023, dans les locaux de la mairie se sont réunis : | |
| La directrice de l'école : | Mme Othon Linda |
| L'inspecteur de l'éducation nationale : | |
| Les élus : | Mr Boisnard Eric, maire Mme Maillet Nadine, maire adjointe |
| Les représentants de la mairie : | |
| Le DDEN : | Mme Bogros Angela |
| Les enseignants : | Mme Laboureau Laëtitia Mme Sohier Hélène Mme Sohaï Calista |
| Le représentant du RASED : | |
| Les parents d'élèves élus : | Mme Dolias, Mme Eudier, Mme Manceau, Mr Zamparo |
| Excusés : | M. Prosper Paul (IEN) |

Secrétaire de séance : Mme Laboureau Laëtitia

| Ordre du jour | Discussion / décision |
|--|--|
| Fonctionnement du conseil d'école | |
| présentation des membres | <p>Melle OTHON souhaite la bienvenue aux personnes nouvellement nommées et espère que cette année scolaire permettra, ensemble, d'améliorer le fonctionnement de l'école afin de favoriser la réussite des enfants ainsi que leur bien-être.</p> <p>Présentation des membres présents avec voix délibératives et de leurs fonctions. Présentation des membres suppléants (sans voix délibérative) présents pour enrichir le débat.</p> |
| attribution du conseil d'école | <p>- Le conseil d'école prend des décisions, donne son avis sur de nombreuses questions de la vie de l'école et doit être informé des mesures d'ordre pédagogique.</p> <p>- Il décide le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école après avoir été informé de ses différentes étapes (bilan, état des lieux, objectifs, actions, classe découverte...) et de sa partie pédagogique.</p> <p>Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.</p> <p>- Il donne son avis sur l'utilisation des crédits (choix des manuels et matériel pédagogique), l'intégration des enfants handicapés, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants (service de surveillance, compte rendu de la commission de sécurité...), l'organisation des aides spécialisées (RASED), l'information des parents. Le maire doit consulter le conseil d'école sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe (mais il n'est pas obligé de suivre son avis.)</p> |
| résultats des élections des représentants de parents d'élèves. | <p>1 liste (3 titulaires + 3 suppléants) nombre d'inscrits : 107 nombre de votants : 80 taux de participation : 74.77%</p> <p>La liste a obtenu 100% des suffrages exprimés. Sont élus : titulaires : Mme Eudier, Mme Manceau, Mme Dolias suppléants : Mme Carpentier, M.Zamparo, Mme Delacour</p> |
| approbation du procès verbal de la dernière réunion | Procès verbal de juin 2023 : approbation à l'unanimité |
| Règlement intérieur | <p>Seuls les parents titulaires (ou leur suppléant s'ils sont absents) peuvent voter.</p> <p>Suite à la parution du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires, l'équipe enseignante souhaiterait ajouter un paragraphe suite à la mise en place du programme PHAre :</p> <p>Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble », la compréhension des attentes de l'école. Ces règles sont explicitées dans le cadre du projet de classe. L'enfant apprend progressivement le sens et les conséquences de ses comportements, ses droits, ses obligations, la progressivité de leur application, leur importance dans le cadre scolaire et plus largement dans les relations sociales.</p> <p>Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant.</p> <p>A ce titre, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant.</p> <p>Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes en aucun cas porter atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un enfant. Elles sont prévues dans le règlement intérieur de l'école. On veillera à ce qu'un élève ne soit pas privé de la totalité de la récréation à titre de punition.</p> <p>Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, la directrice de l'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. La directrice de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de 5 jours. La continuité pédagogique devra être garantie durant cette période d'éviction.</p> |

Si le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par la directrice d'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Vie scolaire / mise en œuvre du projet d'école

| classe | effectifs | organisation pédagogique |
|--------|-----------|--|
| PS | 8 | Laboureau Laëtitia : 24 élèves atsem : Valence Nathalie |
| MS | 8 | |
| GS | 8 | |
| CP | 5 | Sohier Hélène : 12 élèves |
| CE1 | 7 | |
| CE1 | 4 | 13 élèves |
| CE2 | 9 | |
| CM1 | 10 | Othon Linda : 20 élèves |
| CM2 | 10 | |
| Total | 69 élèves | + 1 élève par rapport à 2022-2023 |

poste de brigade rattaché à l'école : Sohail Calista

L'Inspecteur de circonscription reste M.Prosper-Paul.

Mme Othon a 12 jours de décharge de direction dans l'année répartie en 24 demi-journées.

A titre exceptionnel, pour cette année scolaire, un 4^{ème} enseignant a été mis à disposition par l'éducation nationale afin de répondre aux normes de sécurité incendie des bâtiments. L'inspection a mis à disposition des enseignantes 4 personnes afin d'aider à l'aménagement de cette classe. Le bâtiment du haut ne peut pas accueillir plus de 50 personnes et la classe du bas ne peut pas accueillir plus de 19 personnes. La municipalité va devoir réaliser des travaux de création d'issues supplémentaires. Le 3 octobre, M. Prosper Paul, IEN, M. Fressignac, adjoint à la directrice d'académie, sont venus rencontrer M. Boissard et Mme Maillot afin d'établir le calendrier des travaux. Il a été convenu que les travaux seraient réalisés à l'été 2024 et qu'à la demande du maire, la commission sécurité de la préfecture passerait pour faire des propositions. Un courrier sera remis aux familles afin de les informer des décisions prises. La mairie est en attente de devis pour la création d'une issue dans le bâtiment du haut.

A ce jour, aucun enseignant n'a été nommé définitivement sur le poste. Les parents font part de leur inquiétude concernant la scolarité de leurs enfants. Ils indiquent qu'il est difficile pour leurs enfants de ne pas savoir qui sera leur enseignant. L'équipe enseignante engage cependant la classe dans des projets communs.

Les membres du RASED sont : Mme Marie, maître E et Mme Delamillieure psychologue scolaire. Suite au départ d'un maître E, le secteur de Mme Marie s'est élargi et ses interventions dépendront de ses disponibilités.

Le maître E intervient à la demande des enseignants auprès d'élèves dont les difficultés d'apprentissage persistent. Il travaille en petit groupe pendant le temps scolaire. Il propose des bilans scolaires et une aide spécialisée adaptée.

La psychologue scolaire intervient auprès d'enfants qui rencontrent des problèmes à l'école : apprentissage, comportement, intégration... Elle effectue des bilans psychologiques, des entretiens avec les parents et les enfants, les enseignants et les assistants d'éducation spécialisés handicap (AESH). Elle participe aux équipes de suivi des enfants en situation de handicap. Elle assure le lien avec les services de soins ou les services sociaux. Ses interventions ne peuvent se mettre en place qu'avec l'autorisation écrite des parents. Elle intervient à la demande des enseignants ou des parents.

Afin de respecter les effectifs en termes de sécurité incendie, les décloisonnements ne peuvent plus avoir lieu pendant cette année scolaire.

rentrée 2023 : effectifs,
organisation pédagogique :

évaluations nationales CP
CE1

Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales en mathématiques et en français du 11 au 22 septembre.

En CP : En français, 2 élèves apparaissent fragiles sur une compétence précise (reconnaître les différentes écritures d'une lettre/ manipuler les phonèmes)

En mathématiques, 2 élèves apparaissent « à besoin » sur une compétence particulière (résolution de problème/ placer un nombre sur une droite graduée)

Les élèves de CP passeront une seconde évaluation vers le mois de février.

En CE1 : En français, 5 élèves apparaissent comme fragiles sur une compétence particulière ou plusieurs, en fonction de l'élève (comprendre des textes lus seul / écrire des syllabes / comprendre

| | |
|--|--|
| | <p>des phrases lues seul / lire à haute voix des mots ou un texte). 2 élèves sont à besoin sur une compétence particulière ou plusieurs en fonction de l'élève (comprendre des phrases lues seul / écrire des mots / lecture à voix haute de mots ou de texte).</p> <p>En mathématiques, 3 élèves apparaissent comme fragiles sur une ou plusieurs compétences selon le profil de l'élève (lire des nombres entiers / résoudre des problèmes / additionner, soustraire / calculer mentalement / écrire des nombres entiers / placer un nombre sur une droite graduée). 5 élèves apparaissent comme à besoin sur une ou plusieurs compétences selon le profil de l'élève (lire, écrire des nombres entiers / résoudre des problèmes / additionner, soustraire / placer un nombre sur une droite graduée).</p> <p>Les élèves qui sont identifiés cette année comme élèves à besoin sont identiques à ceux de l'an dernier.</p> <p>Les parents de chaque enfant ont été rencontrés pour expliciter les résultats.</p> |
| évaluations départementales CE2 | <p>Des évaluations départementales étaient proposées cette année aux enseignants de CE2-CM2 sur la base du volontariat. Notre école a choisi d'y participer.</p> <p>En français, des difficultés ont été révélées en conjugaison, orthographe et fluence. En mathématiques, les items sur la résolution de problèmes et les calculs posés ont été les moins bien réussis. Un travail approfondi dans ses domaines sera mis en place dans les classes précédentes et sera à travailler plus systématiquement lors de cette année de CE2. Les parents ont été rencontrés par Mme Sohaï et Melle OTHON pendant les vacances de la Toussaint, les parents n'ayant pu être rencontrés le seront par Mme Sohaï dans les jours qui viennent.</p> |
| évaluations nationales CM1 | <p>Les élèves de CM1 ont passé des évaluations nationales en septembre. C'était la première année.</p> <p>En mathématiques (mémorisation de faits numériques : tables de multiplication, calcul mental 4 élèves ont été repérés comme fragiles et 3 élèves à besoin, en français (compréhension/fluence) 3 élèves ont été notés comme à besoins et 3 élèves comme fragiles (écriture de mots, accord dans le groupe nominal). Les parents de chaque enfant ont été rencontrés afin d'explicitier les résultats.</p> <p>La participation à un stage de réussite afin de travailler les compétences fragiles en français et en mathématiques a été proposée aux élèves notés comme à besoin. Une prise en charge en APC avait été mise en place depuis le mois de septembre.</p> |
| évaluations départementales CM2 | <p>C'est la conjugaison qui a été l'item le moins bien réussi. En CM2, les élèves ont rencontré quelques difficultés sur le calcul mental avec les nombres décimaux</p> <p>Les parents de chaque enfant ont été rencontrés afin d'explicitier les résultats.</p> |
| évaluations nationales GS | <p>Les élèves de grande section passeront des évaluations fin novembre/début décembre. Celles-ci doivent permettre de repérer des élèves en difficulté afin d'assurer une prise en charge pour remédier aux difficultés repérées et ainsi permettre une entrée en CP dans de bonnes conditions.</p> <p>Ce protocole « Pour une entrée sécurisée au CP » consiste à évaluer les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer pour garantir la réussite des élèves en langage et en mathématiques.</p> <p>Les familles vont recevoir en novembre un document expliquant ce protocole.</p> |
| les Activités Pédagogiques Complémentaires | <p>Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu après la classe de 16h35 à 17h20 chaque lundi et jeudi. Les enseignantes y travaillent des notions de français et de mathématiques.</p> <p>Le temps des APC étant de 36h annuelles, il n'y aura pas d'APC certaines semaines.</p> <p>Les évaluations de début d'année ont permis la constitution des groupes.</p> <p>Sont pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 élèves en CE1 - 3 élèves de CE2 - 4 élèves de CM1 - 1 élève de CM2 |
| le carnet de suivi des apprentissages et le livret scolaire unique | <p>Les livrets seront remis trois fois dans l'année (en décembre, avril et juillet). Les enseignantes rencontreront les familles une fois dans l'année à l'occasion de la remise du livret.</p> <p>En maternelle, les livrets sont remis deux fois (en février et en juillet).</p> <p>Les parents de CP-CE1 et CM1-CM2 seront rencontrés au mois d'avril.</p> <p>Concernant la classe de CE1-CE2, nous attendons la nomination définitive d'un enseignant pour définir la période de rencontre liée aux livrets.</p> <p>Les parents de maternelle sont rencontrés en fonction du niveau scolaire (PS = février ; MS = avril ; GS = juin).</p> |
| programme PHARE | <p>L'école est inscrite dans le programme PHARE qui est un programme de lutte contre le harcèlement.</p> <p>Ce programme s'appuie sur la méthode de préoccupation partagée. Un protocole de gestion et de suivi des situations de harcèlement a été rédigé et est mis en place dès que l'équipe enseignante constate ou est informée d'une situation de harcèlement.</p> <p>Le jeudi 9 novembre étant la journée nationale de lutte contre le harcèlement, les enfants seront sensibilisés sur ce thème. A la demande du ministère, un questionnaire sera passé par les élèves de CE2-CM1-CM2, ils y répondront de manière anonyme afin de permettre à chaque élève de</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| | <p>s'interroger sur sa situation au sein de l'école et de dire s'il subit des comportements problématiques ou inacceptables et qu'elle permet également à la communauté éducative de mieux comprendre les difficultés qui peuvent exister entre les élèves au sein de l'école et ainsi de mener des actions de prévention et de prise en charge des situations de manière plus efficace. Le questionnaire sera joint au compte-rendu pour que les membres du conseil d'école aient accès à son contenu. Deux heures seront consacrées à traiter du harcèlement entre le 9 et le 15 novembre. Les élèves de CM1-CM2 participeront à une émission en ligne proposée par le site « un jour une actu ». Après avoir travaillé sur plusieurs thématiques tout au long de la semaine, ils prépareront des questions qui seront envoyées en amont de l'émission.</p> <p>La classe de CM1-CM2 participera à l'émission en direct sur internet proposée par un jour, une actu le vendredi 17 novembre. La classe aura travaillé en amont sur différents points afin de préparer des questions qui pourront être traitées lors de cette émission.</p> <p>Pendant l'année scolaire, au moins 10h de l'enseignement moral et civique seront consacrées à ce thème. Une première sensibilisation a été réalisée à la rentrée.</p> |
| <p>éducation à la sexualité</p> | <p>Conformément au code de l'éducation - Article L.312-16, une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire (infirmière du collège) ainsi que d'autres intervenants extérieurs.</p> <p>Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et à la formation au respect du non-consentement.</p> <p>L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. En effet, l'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et font preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire.</p> <p>L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées.</p> <p>À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité mais d'une éducation à la vie relationnelle. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude et le respect du corps ; - le respect de soi et des autres ; - la notion d'intimité et de respect de la vie privée ; - le droit à la sécurité et à la protection ; - les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ; - la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ; - la reproduction des êtres vivants ; - l'égalité entre les filles et les garçons ; - la prévention des violences sexistes et sexuelles.(10% des enfants sont victimes d'abus sexuels soit environ 3 enfants par classe) <p>2 domaines d'apprentissage sont directement concernés par l'éducation à la sexualité à l'école primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'enseignement moral et civique, • l'enseignement scientifique. <p>D'autres domaines d'apprentissage tels que l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique ou la littérature de jeunesse sont également à solliciter.</p> <p>L'école maternelle construit les conditions de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, questionnement des stéréotypes. C'est aussi identifier et exprimer verbalement ses émotions et ses sentiments. Les enfants apprennent à désigner les différentes parties de leur corps et à en prendre soin pour leur forme et leur bien-être.</p> <p>Au cycle 2 (CP-CE1-CE2) les élèves travailleront le respect des autres dans leur diversité : la conscience de la diversité des croyances et des convictions ; les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement, etc.) et également l'égalité filles garçons ainsi que les préjugés et les stéréotypes. Ils apprendront les règles</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>d'hygiène et de sécurité et le cycle de vie des êtres vivants.</p> <p>Au cycle 3 (CM1-CM2-6ème) le travail se poursuivra sur le respect des autres dans leur diversité. Les élèves travailleront également autour des valeurs et principes de la République française : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité. En sciences, ils apprendront à décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire ainsi que les changements du corps au moment de la puberté.</p> |
| Livret de parcours inclusif | Le livre de parcours inclusif est un outil numérique de suivi du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap, afin qu'y soient spécifiés les différents suivis, documents et adaptations mis en place lors du parcours de scolarité de l'élève. Il permet un partage des informations entre les personnels de l'éducation nationale et les agents des maisons départementales des personnes handicapées. Pour les familles, il permet la lisibilité sur les aménagements et adaptations mis en œuvre pour leur enfant. |
| Espace Numérique de Travail | Dans le cadre du plan de relance numérique, la mairie a souscrit à un abonnement à l'ENT educ de Normandie. Il s'agit d'un outil de la vie scolaire permettant la communication et l'information des familles. Une réunion de présentation sera proposée aux familles le lundi 13 novembre à 17h30. |
| Evaluation d'école | <p>Suite à l'évaluation d'école, un nouveau projet d'école sera rédigé cette année. L'équipe enseignante attend les modalités et le calendrier afin de le rédiger.</p> <p>Suite aux observations, l'équipe enseignante a demandé la venue d'intervenants extérieurs en EPS. Les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 ont bénéficié de séances de rugby. Le tournoi prévu du 20 octobre a été annulé suite à la mise en place du plan Vigipirate Alerte Attentat, et sera reporté à une date ultérieure.</p> <p>Tous les élèves de l'école bénéficieront de la venue d'un intervenant basket en mars/avril. Le coût de ces activités est pris en charge par la coopérative scolaire.</p> <p>L'école va procéder à la rédaction d'un projet Notre Ecole Faisons La Ensemble concernant l'aménagement des cours de récréation pour le bien être des élèves. Une consultation des parents, des enfants et de la municipalité sera organisée. Les modalités restent à définir.</p> |
| le conseil d'élèves | Suite à l'évaluation d'école, il a été décidé de remettre en place le conseil d'élèves. Des délégués vont être élus prochainement dans les classes. Ils seront réunis une fois par trimestre par la directrice pendant ce temps de décharge afin d'échanger sur les différentes problématiques rencontrées dans l'école et les besoins et souhaits des enfants. |
| photo de classe | La photo de classe a été réalisée le mardi 3 octobre. Pour des raisons de facilité, l'équipe enseignante maintient les commandes de photos directement à l'école sans passer par internet. |
| visite médicale | La PMI interviendra ultérieurement pour certains élèves de PS-MS selon leur date de naissance. |
| commémoration de l'assassinat de Samuel Paty | Chaque école, notamment les classes de cycle 3 (CM1-CM2-6ème) devait mettre en place un hommage à Samuel Paty le lundi 16 octobre. La forme et le contenu étaient libres. Suite à l'assassinat de M. Dominique Bernard, Mme Othon et Mme Sohai ont choisi d'échanger avec leurs élèves sur la liberté d'expression, la devise de la République française et la laïcité. Elles ont également respecté une minute de silence (avec ou sans applaudissement) à 14h. Mme Sohier a organisé un temps de question/réponse et un temps calme à 14h. Mme Laboureau a respecté un temps calme à 14h. |
| Stage de réussite | Des stages de réussite peuvent être proposés aux élèves du CP au CM2 par les enseignants aux familles. Ces stages ont lieu pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de février, d'avril, de juillet et Août. Les enfants sont pris en charge par des enseignants volontaires en français et en mathématiques chaque matin pendant une semaine. Ces stages peuvent se dérouler dans l'école de l'enfant ou dans une autre école. Pour ce premier stage, 3 élèves de CE1 et 2 élèves de CE2 ont été pris en charge par Mme Sohai, 4 élèves de CM1 ont été pris en charge par Mme Othon. |
| flashmob halloween | Les élèves du CP au CM2 qui étaient disponibles ont été invités à venir participer au flashmob qui était proposé par la ville de Lisieux pour Halloween. Presque 30 élèves sont venus et 20 ont participé au flashmob. Melle Othon a regretté le peu d'espace disponible pour danser pour les enfants mais tous ont tout de même pris beaucoup de plaisir à participer. Les chorégraphies avaient été apprises sur le temps scolaire. |
| commémoration du 11 novembre | Tous les élèves sont invités à y participer. Les élèves de la classe de Mme Othon réciteront un poème appris pour l'occasion. |
| livret développement durable et citoyenneté | La municipalité a offert à chaque enfant du CP au CM2 deux livrets : un sur le développement durable et un sur la citoyenneté. L'équipe enseignante va étudier la possibilité de les exploiter tout au long du cursus scolaire des enfants. |
| spectacle de Noël | La salle des fêtes ne pouvant être utilisée, l'équipe enseignante en lien avec l'APE a choisi de proposer aux enfants disponibles de venir chanter le samedi 9 décembre à 17h30 lors du marché de Noël. Le père Noël viendra la dernière semaine à l'école afin de remettre les cadeaux aux enfants. |
| sortie cinéma | Toute l'école devrait participer à une sortie cinéma avant les vacances de Noël. Les entrées seront |

| | |
|--|--|
| | prises en charge par la coopérative et le transport par l'APE. L'agglomération de Lisieux-Normandie étudie la possibilité de prendre en charge une partie du surcout des transports car depuis que l'agglomération ne gère plus les transports cela représente une augmentation pour les écoles. |
| théâtre | Les classes de CE1-CE2-CM1-CM2 se rendront le jeudi 30 novembre au théâtre de Lisieux afin d'assister à la représentation « le voyage fantastique ». Les élèves de maternelles, CP et CE1 se rendront le jeudi 4 avril à Saint Martin de Mailloc pour la pièce « la pratique de l'envol ». |
| JNOV | Melle Othon a inscrit sa classe au projet « J NOV pour la planète » à Caen le 1 ^{er} décembre. Les élèves participeraient à des ateliers autour de trois thématiques : la transition énergétique, la révolution numérique et la préservation des ressources. Les ateliers dureraient entre 1h30 et 2H. Le transport serait pris en charge. |
| carnaval | Le carnaval aura lieu le vendredi 19 avril. Les enfants défilent jusqu'au terrain de loisirs puis termineront par un goûter. Aucun thème ne sera imposé. |
| piscine | Les enfants du CP au CM2 se rendront au Nautile chaque mardi et jeudi du 7 mai au 13 juin. Des demandes de devis pour le bus sont en cours. Le transport sera financé par l'APE. Si le nombre de parents agréés pouvant accompagner est suffisant, l'école envisagera d'emmener les élèves de grande section. |
| y'a pas de mauvaises graines | Toutes les classes ont postulé pour l'intervention de l'agglomération. Mme Laboureau avait postulé sur le thème de la biodiversité mais sa classe n'a pas été retenue compte tenu du nombre élevé de demandes. Elle sera prioritaire l'an prochain. Les trois classes d'élémentaire ont été retenues pour bénéficier de deux interventions chacune. Mme Sohier a postulé sur le thème de la biodiversité et des oiseaux. Mme Sohaï a postulé en plus sur les thèmes du climat, de l'air et de l'énergie (l'habitat de demain). |
| Lire et faire lire | M. Rault et Mme Sanson interviennent chaque lundi sur le temps de la pause méridienne. Ils prennent en alternance des élèves de maternelle CP CE1 une semaine, puis des élèves du CE2 au CM2 la semaine suivante. |
| Lire c'est partir | En novembre, la coopérative scolaire organise une vente de livres à 1€ en partenariat avec l'association Lire c'est partir. |
| modification de la carte scolaire | Depuis cette rentrée, les élèves résidant à Courtonne La Meurdrac dépendent du collège Laplace. Melle Othon a eu des retours des familles qui sont très satisfaites de l'établissement. |
| classe cirque | L'équipe enseignante a choisi de participer à une classe cirque. Celle-ci aura lieu du 17 au 21 juin (en discussion avec l'école de Glos et la municipalité) Pendant cette semaine, les enfants de chaque classe bénéficieront chaque jour d'une heure d'activité cirque le matin et une heure l'après-midi. Le vendredi soir, ils réaliseront un spectacle auprès des familles. Le coût de cette intervention est de 3700 €. L'équipe enseignante a également choisi de prendre le spectacle proposé par les adultes pour un montant de 1200€. Cela sera financé par une subvention de la mairie à hauteur de 2800€. Le reste sera pris en charge par la coopérative. |
| budget de la coopérative scolaire | Présentation du bilan du budget scolaire pour l'année 2022-2023: charges : 4174,52 € produits : 8526,23 € soit un bilan de + 4351,71€. La municipalité a effectué le versement de la subvention de 2800 euros afin de financer le projet cirque. Mme OTHON rappelle que la coopérative scolaire prend en charge le financement des entrées lors des voyages scolaires, l'abonnement à des journaux ou livres pour la classe, l'achat de matériel d'art visuel, les abonnements aux sites internet utilisés en classe. Selon les possibilités de l'APE, la coopérative pourrait prendre en charge si nécessaire une partie des transports. Afin de financer les projets, la coopérative proposera une tombola au mois d'avril. Elle pourra également compter sur la participation volontaire des familles en début d'année et sur la vente des photos de classe. Mme Laboureau est désormais la mandataire de la coopérative scolaire. |
| les projets de l'Association de Parents d'Elèves | Un nouveau bureau a été élu en début d'année. Voici les événements retenus pour l'année scolaire : - vente de chocolats et gâteaux dont les bénéfices seront reversés à la coopérative scolaire - vente de sapins - marché de Noël les 9 et 10 décembre - repas le 23 mars - Loto Crottin et foire à tout le 19 mai - kermesse le 30 juin. La mairie précise qu'en raison des travaux de la salle des fêtes celle-ci ne pourra pas avoir lieu sur le terrain de basket. |
| Activités post et périscolaires | |
| tarification garderie | Une modification du règlement intérieur a été apportée concernant la facturation de la garderie. Désormais, la garderie est facturée dès 16h30. Il a été précisé lors des réunions de rentrée des classes à ce que les échanges entre parents et enseignants aient lieu une fois que les enfants aient été récupérés. |

| | |
|---|--|
| | Melle Othon va se faire opérer et sera arrêtée pendant 6 semaines. Les dates restent à définir. Les familles envoient des SMS pour informer des changements de cantine, de garderie et de bus. Quelle proposition peut être envisagée pendant l'arrêt de Melle Othon ? La mairie y réfléchira mais suggère l'idée de communiquer via le numéro d'urgence de la commune. |
| Sécurité et équipements | |
| exercice d'évacuation incendie | L'exercice a été réalisé le 15 septembre 2023. Temps d'évacuation 1m52 avant appel et 2min05 après l'appel: (jour et horaire donnés). Le lieu de rassemblement est désormais devant la salle des fêtes. |
| exercice PPMS risques majeurs / attentat intrusion | Présentation des PPMS. L'exercice PPMS risque intrusion sera réalisé le jeudi 21 décembre après une présentation aux élèves et une information aux familles. Un exercice PPMS risques majeurs aura lieu le vendredi 19 avril. Les documents seront transmis à la mairie. Il lui appartient de transmettre aux personnes louant des locaux des bâtiments de l'enceinte de l'école de transmettre les indications concernant les évacuations et les signaux en cas d'alerte. Une réunion doit être planifiée entre la directrice et les personnes du périscolaire afin que les consignes leur soient transmises en cas de déclenchement d'alerte sur le temps périscolaire pour que chacun sache ce qu'il doit faire. Suite à l'assassinat de M. Bernard Dominique, le niveau vigipirate a été relevé en alerte attentat. Dès le 16 octobre, l'école a mis en place les mesures demandées : les parents n'entraient plus dans l'école, tous les enfants étaient accueillis au portail. Melle Othon et Mme Laboureau procédaient au contrôle visuel des cartables, deux registres des entrées dans l'école ont été mis en place. En accord avec la municipalité, Mmes Davoust et Valence ont procédé au contrôle visuel des cartables à l'arrivée à la garderie et à la montée dans le bus. M. Boissard a demandé aux occupants des bureaux professionnels de fermer la porte à clé. |
| bilan des travaux réalisés et à venir dans le cadre du RSST et du DUERP | Les registres suivants doivent être mis en place au sein de l'école : un registre santé et sécurité (RSST), un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), un registre de danger grave et imminent, un registre de sécurité incendie, un plan particulier de mise en sûreté (PPMS intrusion et risques majeurs), un dossier technique amiante, les mesures radon, les fiches de données sécurité relatives aux substances dangereuses, le registre des équipements sportifs, le dossier des aires de jeux, le registre public d'accessibilité. Ces registres devront être remis à la directrice dans les meilleurs délais. Les feuilles de vérification annuelle des installations électriques, des chauffages, des extincteurs, des équipements sportifs et des aires de jeux devront être remis à la directrice chaque année. La mairie devra transmettre ces différents documents à la directrice dans les meilleurs délais. Une demande de ces documents par mail avec copie à l'inspecteur sera faite. |
| demande de travaux et d'équipement | Pendant l'été la classe de CP-CE1 a été entièrement isolée et rénovée. Des armoires ont été achetées par la municipalité afin de remplacer les anciennes étagères et de nouvelles tables et chaises ont été achetées afin de remplacer les anciennes tables en bois. Cette classe est ainsi devenue beaucoup plus lumineuse et agréable. Voici la liste des travaux demandés par l'équipe enseignante : → réfection de la peinture dans les classes, le couloir du bâtiment du haut. La mairie informe étudier la possibilité de réaliser une isolation par l'extérieur du bâtiment dans les années à venir. → installation d'un éclairage au niveau des escaliers dans les cours d'école ou réalisation d'une peinture phosphorescente → installation d'un sol vinyl dans la salle de motricité. La mairie étudie le désamiantage des sols des deux classes. → installation d'un détecteur de lumière solaire pour éclairer le portail du haut → confection de rideaux pour la classe de CP-CE1 (porte et fenêtre fixe) → achat de piles pour le renouvellement de la trousse PPMS → remplacement du jeu extérieur des maternelles. → rebouchage des trous dans les différentes cours → mise à disposition de la clé de la porte de la cantine côté rue en cas de nécessité d'évacuer. → renouvellement du parc informatique → achat de 4 talkie walkie pour communiquer et déclencher les alertes des différents exercices. Lors des exercices, les moyens utilisés ont révélés leurs limites compte tenu de la configuration de l'école. Les signaux ne sont pas perçus dans les bâtiments qui sont aux extrémités. |

| | |
|---|---|
| | Comme il a été convenu l'an dernier Mme OTHON adressera en fin d'année civile la demande des travaux à réaliser pour l'année à venir. |
| Restauration scolaire et hygiène | |
| tarification 2022-2023 | <p>La municipalité a mis en place la tarification à 1€ et selon le quotient familial. Les tarifs sont désormais les suivants :</p> <p>quotient familial ≤ 1000 € = 1€ quotient familial ≤ 1200 € = 3,72 € quotient familial ≥ 1200 € = 3,87 € 4,45€ pour les adultes gratuité pour les stagiaires mineurs.</p> <p>Une vingtaine de familles bénéficieraient de la cantine à 1€. Cela fut permis par la mise en place de la récupération automatique du coefficient familial après accord des familles. Pendant deux ans, la municipalité bénéficie d'une compensation financière de l'état.</p> <p>En partenariat avec le Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire en Normandie, la cantine s'est inscrite comme l'an dernier à la semaine « défi assiettes vides » du 20 au 24 novembre 2023. Chaque jour, la cantinière notera la quantité de déchets par classe.</p> |
| Questions | |
| | Mme Dolias a été contactée par des familles pour échanger à propos de Mme Davoust. La mairie indique avoir été contactée par une famille et avoir échangé avec elle, Melle Laboureau apporte des précisions suite aux échanges qui ont eu lieu entre Mme Davoust et la famille. La municipalité demande à ce que les parents prennent contact avec eux en cas de nécessité. |

dates des prochains conseils d'école : lundi 18 mars / lundi 17 juin à 18h30

Le secrétaire de séance



La directrice d'école,

Président de séance

